



*Le Président*

**Monsieur Olivier SASSI  
Directeur Général de l'Établissement Public  
d'Aménagement de la plaine du Var  
EPA Eco-vallée plaine du Var  
Immeuble Nice Plaza  
455, Promenade des Anglais  
BP 33257  
06205 NICE CEDEX 3**

Nice, le 14 SEP. 2018

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez transmis pour consultation, en date du 17 juillet 2018, un exemplaire du dossier de création de la ZAC des Coteaux du Var à Saint-Jeanet, contenant l'étude d'impact initiale enrichie d'un addendum reprenant les éléments d'études obtenus depuis l'an passé.

Par la présente, je vous informe que le dossier n'appelle pas d'observations de la Métropole à ce stade de la procédure, ce document ayant déjà fait l'objet en amont de nombreux échanges techniques entre les services de la Métropole et ceux de l'EPA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

**Christian ESTROSI  
Maire de Nice  
Président délégué de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

S-00951724